

Avignon, le 21/04/2023

## COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL DE VAUCLUSE DU 20/04/2023

Cette Formation Spécialisée était réunie à la demande de l'intersyndicale DDFIP 84 sur le sujet du chantier de la Cité Administrative. La production d'un droit d'alerte formel le 14 avril dernier faisait suite à des signalements des organisations syndicales la semaine précédente. Les inquiétudes concernaient principalement le bâtiment II.

Toutes les conditions sont réunies pour entretenir un climat tendu et anxiogène sur ce sujet : faiblesse de la communication sur le déroulement du chantier, dégradation des conditions de travail pendant et après le chantier, modification brutale du calendrier des opérations. Il fallait bien dénouer tout ça...

Plusieurs thématiques concernant le chantier ont été abordées.

Sécurité incendie : Le nombre et l'emplacement des extincteurs a été expertisé, l'éclairage et l'accès aux issues de secours également (ne doivent pas être fermées à clé...). La conformité réglementaire a été établie, toutefois, il est nécessaire que l'Administration procède à des exercices d'évacuation et, à tout le moins, à une information sur site pour se familiariser avec tous les éléments de la sécurité incendie.

Les plans d'évacuation sont également à mettre à jour.

Désamiantage : Des opérations de désamiantage concernent les dalles de sol au bâtiment II, afin de sécuriser les percements des dalles pour faire passer les gaines de la future VMC double flux. Ces opérations sont donc très localisées.

Les cheminements et la co-activité : La co-activité entre les agents DGFIP et les ouvriers du chantier est réglementaire (et réglementée...). Ainsi, l'utilisation simultanée des cages d'escalier (notamment en ce moment celle de la porte L) par les ouvriers et les agents travaillant dans ce bâtiment est validée. En revanche l'utilisation des toilettes du bâtiment II est réservée aux agents DGFIP (les ouvriers disposant d'une « base de vie » dans le bâtiment de la cantine).

La neutralisation des escaliers ou des ascenseurs au bénéfice du chantier pourra être occasionnelle selon les matériaux transportés dans les étages. Les issues de secours (qui sont des escaliers métalliques en colimaçon, très raides, insuffisamment éclairés) ne pourront donc servir d'accès principal pour les agents qu'à titre exceptionnel.

Le choix a été fait de conserver les cages d'escalier et d'ascenseur comme accès principal et comme issues de secours en particulier du fait de la présence dans ce bâtiment d'agents connaissant d'importantes difficultés pour se déplacer.

À la demande des représentants des personnels, le nettoyage des issues de secours va être amélioré.

Plan de prévention : ce document qui vise à identifier et prévenir, par une coordination générale, les risques liés à l'interférence entre les activités, installations, matériels lors de l'intervention d'entreprises extérieures (EE) au sein d'une entreprise utilisatrice (EU). Il couvre les travaux, interventions ainsi que les prestations de services. Si le plan de prévention entre entreprises intervenantes sur ce chantier semble être complet (plus de 57 pages) , celui concernant les entreprises et les agents travaillant sur la Cité (s'agissant d'un chantier en zone occupée) est beaucoup plus léger (4 pages) et a été unanimement jugé trop basique : le Directeur s'est engagé à demander à la faire compléter auprès du rédacteur (coordinateur sécurité et de protection de la santé) notamment lors des situations de co-activité à l'intérieur des bâtiments.

Archives : On a appris à l'occasion de cette réunion que les archives des bâtiments I et II étaient retirées de ces espaces de manière définitive. La pose des machineries pour la VMC transformant les combles en locaux techniques, le passage d'agents non agréés n'est plus autorisé ; de plus, les études de structure amènent à la conclusion prudente de ne pas y faire revenir les archives une fois les travaux terminés (quand même curieux, car depuis 80 ans, les combles servent de stockage ou d'archives sans qu'il y ait eu de problème à ce sujet)... Cet aspect n'avait pas été identifié lors des études préliminaires du chantier.... Manque de rigueur ou de professionnalisme ?

## **QUESTIONS DIVERSES:**

\* RIA : l'appel d'offre pour renouveler le marché du prestataire actuel (qui est déjà arrivé à terme) s'est révélé infructueux. De fait, c'est une solution provisoire qui est en cours actuellement jusqu'au printemps 2024. À ce moment-là, le RIA sera fermé pour 6 à 8 mois et un nouveau marché sera lancé pour la réouverture en fin d'année 2024. Pendant la durée de fermeture, plusieurs options sont à l'étude, notamment le conventionnement avec des restaurants autour de la Cité ou bien le portage des repas (resterait à déterminer l'endroit où les agents pourraient s'installer pour déjeuner, vu ce qui restera d'espace disponible dans la Cité à ce moment-là...). Affaire à suivre.

\* Parking : La question a été posée du bien-fondé de la neutralisation d'autant de places de parking au vu de la relative faible utilisation par les entreprises. Apparemment, la noria des ouvriers du chantier va s'intensifier au fil des semaines. Toutefois, lorsque les travaux du bâtiment I seront achevés, il est probable (mais pas garanti à ce stade) que les places neutralisées dans la Cour d'Honneur au profit du chantier soient libérées.

Vos élus qui ont siégé à cette Formation Spécialisée :

**Stella PAULET**

**Jean-Marc KOPP**

**Philippe PEYRIERE**

**Laurent DERBES**

**Benoît SAUTECOEUR**